
HISTOIRE

L'Association Catholique et le Centenaire de 1789

La voix critique d'une revue catholique et sociale en 1888-1889

L'*Association Catholique*, revue mensuelle de l'Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, fondée en 1876¹, était l'une des revues de l'opposition catholique à la politique française au cours des trois premières décennies de la III^{ème} République. Elle ne représentait pas pour autant l'opinion exclusive des monarchistes, car parfois des partisans du futur ralliement venaient y exprimer leur point de vue. La direction spirituelle de la revue était dans les mains de René de La Tour du Pin-Chambly, marquis de La Charce², mais le rédacteur en chef était à l'époque le comte de Ségur-Lamoignon³, tous deux proches et collaborateurs d'Albert de Mun⁴, figure clef du catholicisme politique des années 1880-1900.

Dans notre travail, nous nous efforçons d'esquisser la position de la revue vis-à-vis du centenaire de 1789, par la critique idéologique qui voit le jour sur les pages de ce mensuel de grande influence dans les milieux catholiques, entre février 1888 et août 1889.

Nous tenons à noter que d'après nos connaissances, l'histoire de l'*Association Catholique* n'a jamais fait l'objet de recherches approfondies, à l'exception d'un mémoire de maîtrise⁵; mais elle a servi de base pour des monographies très importantes sur le mouvement catholique social⁶.

¹ ISSN: 1149-2708. *Association Catholique* Paris, paraît entre 1876 et 1908. Devient *Le Mouvement social*, Paris, ISSN: 1149-2716. Notice ISDS - France.

² Charles-Humbert-René de La Tour du Pin, marquis de La Charce (1834, Arrancy – 1924, Lausanne), lieutenant-colonel de cavalerie; co-fondateur de l'Œuvre des Cercles, théoricien du corporatisme précoce. Son œuvre majeure est le fameux *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route*, 1907.

³ Adolphe-Louis-Edgar le comte de Ségur-Lamoignon (1825, l'Aube – 1900, Paris), Député au corps législatif de l'Empire, diplomate, député de la Meuse entre 1858-1863. Premier rédacteur de l'*Association Catholique*.

⁴ Adrien-Albert-Marie, comte de Mun (1841, Lumigny – 1914, Bordeaux), officier, co-fondateur et secrétaire général de l'Œuvre; député de Pontivy entre 1876-1893, de Morlaix entre 1894-1914. Membre de l'Académie Française en 1897.

⁵ Ph. J. Romain, «L'*Association Catholique*», *le mouvement ouvrier et le mouvement socialiste. Histoire et critique*. Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1973, dact., 149 p.

⁶ Ph. Levillain, *A. de Mun. Catholicisme français et catholicisme romain du Syllabus au ralliement*, Rome, 1983; H. Rollet, *L'action sociale des catholiques en France. 1871-1901*; t. I., Paris, 1947, etc.

La commémoration du centenaire de 1789 est assez bien connue, grâce aux œuvres de Pascal Ory⁷, ainsi que ses échos à l'étranger⁸. En revanche, l'histoire des mouvements contre-révolutionnaires n'est pas trop étudiée. Il existe, certes, des articles relatifs aux commémorations opposées aux cérémonies officielles⁹ mais il nous manque une œuvre générale sur l'ensemble de ces mouvements, tant au niveau local que national.

Le travail que nous nous sommes proposé n'est qu'une esquisse de l'identité contre-révolutionnaire d'un groupe de grande influence du catholicisme politique. D'après la tradition catholique contre-révolutionnaire, les «faux dogmes de 1789» sont un tournant majeur de l'histoire humaine, au sens le plus négatif du terme. Ils considéraient la déclaration des droits de l'homme comme l'émancipation de l'homme des lois divines et le début de l'ère d'une nouvelle barbarie. L'auteur le plus souvent cité est sans doute Joseph de Maistre. Mais les catholiques sociaux, regroupés autour de La Tour du Pin et de Mun complétaient ce refus traditionnel par une critique de la société. Ils reprochaient, sans exception, à la bourgeoisie triomphante la misère des classes ouvrières. Le remède qu'ils voulaient porter aux maux de la société était un renouveau catholique, ce qui ne pouvait se réaliser qu'en déclarant «les droits de Dieu», plus concrètement, en rétablissant l'unité et l'indépendance de la famille, en protégeant l'ouvrier par la législation et en reconvertissant par les moyens les plus puissants de l'Église. Ces gens, en grande partie membres de l'aristocratie de propriété foncière, ont soutenu et encouragé la résistance du village contre la ville, de la périphérie contre le centre, de la paysannerie appauvrie contre la bourgeoisie financière – du statu quo contre l'évolution sociale. Monarchistes convaincus et partisans de la future démocratie chrétienne, indépendamment de leur conviction politique ils ont lutté ensemble contre l'idéologie et la pratique de la bourgeoisie de l'époque.

L'*Association Catholique* devient l'organe de ce groupe de catholiques, où sortes de critiques sont formulées contre le libéralisme.

Les préparatifs commencent dès le début de 1888. La Rédaction déclare que l'objet du programme de la préparation au Centenaire est de faire des «cahiers de doléances» sur cent années de politique révolutionnaire¹⁰. La Tour du Pin, dans son article *Introduction aux études du Centenaire de 1789* a défini cette politique révolutionnaire comme le «socialisme révolutionnaire» qui prétend être «l'héritier assuré du Libéralisme, qui a fourni sa course avec ce siècle»¹¹. Dans le numéro suivant de la revue, il oppose aux principes de la Révolution ses

⁷ P. Ory, *Le Centenaire de la Révolution française, la preuve par 89*, in *Les lieux de mémoire*, dir. par P. Nora. t. 1, *La République et Une nation pour mémoire, 1889, 1939, 1989, trois jubilés révolutionnaires*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1992.

⁸ P. ex.: I. von Buelzingsloewen, «À propos du centenaire de 1789: Imaginaire politique et écriture de la Révolution dans l'Allemagne du XIX^e siècle», in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1989 (36), janvier – mars, pp. 68-82.

⁹ Comme par exemple celui de M. Peronnet, «Prêtres érudits et histoire diocésaine: Autour de la commémoration du centenaire de la Révolution française 1880-1900», in *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 1985, pp. 85-95.; ou bien celui de V. Ledoux, «Les intellectuels catholiques lillois et le centenaire de la Révolution française: Une génération de pionniers dans la tourmente de la Contre-Révolution» in *Mélanges de Science Religieuse: Mentalités religieuses et Révolution française*, Actes du colloque tenu à Lille, les 12-13 mai 1989., pp: 113-124.

¹⁰ *Association Catholique*, t. XXVI, 1888, 15 février; pp. 107-108.

¹¹ *Association Catholique*, t. XXVI, 1888, 15 mars, p. 250.

résultats: l'athéisme, le césarisme et le matérialisme, et réclame une sorte d'Etats Généraux de 1889¹² à l'exemple de l'initiative de la Dauphine en 1789. La Tour du Pin lance par cet article l'idée des assemblées provinciales qui auront lieu du début de 1889 jusqu'à juin de la même année.

Comme préparation théorique, le comte de Bréda¹³ commence la publication d'une série d'articles intitulés *Considérations sur la démocratie*¹⁴, dans lesquels il oppose les idées de H. Sumner Maine à celles de Burke relatives au «gouvernement populaire». Pour conclure, il cite de Maistre: «*La contre-révolution n'est pas une révolution contraire, mais le contraire de la Révolution*»¹⁵.

D'autres essais voient le jour dans les pages de la revue qui portent sur divers domaines de l'activité humaine et leurs évolutions depuis 1789, en les comparant avec leur état actuel. Une nouvelle «rubrique» est créée pour cadre à ces écrits, sous le nom de *Centenaire de 1789*.¹⁶ Ces articles ont moins d'importance de notre point de vue, puisqu'ils s'occupent plutôt de la comparaison des états des choses du point de vue historique. En revanche, le numéro du 15 décembre 1888 traite minutieusement le centenaire de Romans, organisé par l'Œuvre des Cercles en septembre de la même année.

Mais ce qui nous intéresse avant tout, c'est l'idéologie contre-révolutionnaire manifestée dans les écrits. Cet esprit est profondément marqué par un messianisme: nous devons renverser la marche de l'histoire, sinon, la société entière va s'effondrer! Ils commencent l'évaluation de la situation actuelle par la critique du pouvoir politique des années 1880. La Tour du Pin lance son offensive contre le principe même du système politique dans son article du 15 janvier 1889 *Le Parlementarisme, voilà l'ennemi!* (pp. 3-19.), en s'interrogeant sur la légitimité du pouvoir:

«Si le régime parlementaire, issu du suffrage universel, tel qu'il est pratique aujourd'hui en France, a tous les caractères de la barbarie, a-t-il au moins pour lui l'avantage de donner satisfaction au plus grand nombre des électeurs? Nullement: tandis qu'il prive de toute représentation les électeurs qui se sont trouvés en minorité dans la lutte électorale il ne fournit pas même une expression sincère et satisfaisante des opinions de la majorité;

¹² *Association Catholique*, t. XXVI, 1888, 15 avril, pp. 359-374.

¹³ Paul Anton, comte de Bréda (1830 – 1891), journaliste, diplomate.

¹⁴ Dont la première partie paraît dans le numéro de 15 avril, pp. 406-418. Les suites: II^{ème} partie dans t. XXVI (1888), 15 août, pp. 167-185; III^{ème} partie dans t. XXVI (1888), 15 septembre, pp. 433-448.; IV^{ème} partie dans t. XXVII (1889), 15 février, pp. 167-184; enfin, la dernière dans t. XXVII (1889), 15 avril, pp. 429-445.

¹⁵ *Association Catholique*, t. XXVI, 1888, 15 avril. p. 418.

¹⁶ Par ex.: Marquis d'Auray, «Du pouvoir de l'organisation administrative en France avant et après 1789», in *Association Catholique*, t. XXVI (1888), 15 avril, pp. 375-405. Dans le tome de mai et de juin de la même année, le R.P. de Pascal publie un article intitulé *Religion*, pp. 487-500 et 648-651. Urbain Guérin y publie son *Un précurseur de 1789. Turgot*, 15 juin, pp. 652-675 et dans le numéro du 15 août *Les mœurs*, pp. 139-166. Un auteur inconnu, signé D-B, publie un article sur *L'instruction publique*, 15 mai, pp. 520-543, tandis qu'un autre, avec la signature A. de B. sur *Les Arts et Métiers*, 15 septembre, pp. 253-287. Au mois d'octobre, Victor de Marolles publie un essai *De l'organisation judiciaire 1789-1889*, 15 octobre, pp. 382-410. Dans le numéro du 15 novembre paraît l'article de G. Levasnier sous le titre *Services publics. De l'organisation militaire: 1789-1889*, 15 novembre, pp. 515-541 ainsi que celui de Frerejean *Observation sur les cahiers de doléances du bailliage de Bourg en Bresse en 1789*, pp. 542-564.

*car celle-ci n'a pu se former que par la coalition des partis sacrifiant leurs préférences, non pas au plus grand bien dans l'opinion de chacun d'eux, mais au moindre mal.»*¹⁷

L'argumentation porte les traits de pensées de Montesquieu:

*«Ainsi, tandis que ce régime est [...] celui de la confusion entre les trois pouvoirs – législatif, judiciaire, exécutif, dont [...] la séparation est la condition essentielle de la liberté, il n'est pas plus représentatif qu'il n'est libéral, puisqu'il n'est basé que sur la prépotance d'une minorité en place de l'être sur la représentation de tous les droits et de tous les intérêts, selon la signification du mot „régime représentatif”»*¹⁸.

L'article de La Tour du Pin, monarchiste convaincu, n'est pas pour autant entièrement hostile à l'idée du régime représentatif, il exalte même son principe, mais ce qu'il refuse, c'est son application selon 1789 et selon la III^{ème} République, où le citoyen n'est libre que pour un jour tous les cinq ans, lorsqu'il vote.

*«Le régime représentatif n'est pas une leurre, cette appellation n'est pas vide de sens; cet idéal si légitime et si beau peut se réaliser et l'a été plus au moins en divers pays et à diverses époques, mais cela par des principes, et par des moyens diamétralement inverses de ceux qui ont été mis en honneur en 1789...»*¹⁹.

De La Tour du Pin pense que le Centenaire doit exprimer la correction des erreurs du système représentatif, par l'érection des corporations qui représenteraient plus justement la volonté de la population²⁰. Car, comme il l'écrit, en excluant la classe laborieuse, on ne peut pas appliquer le principe de façon juste:

*«L'application du principe de la représentation universelle ne saurait être le fait que d'une organisation de classes, qui non seulement s'y prête, mais encore rende impossible la confiscation actuelle de cette représentation par la classe qui y a le moins de droit et y offre le moins de garanties, - les politiciens, ou son bouleversement par celle qui y est le moins préparée, - les ouvriers. Puisque nous sommes au centenaire de l'époque où cette confiscation s'est préparée par la célèbre formule - „Que doit être le Tiers? Tout”, - nous pourrions rappeler combien la seconde moitié de ce siècle a été agitée par les légitimes revendications de ceux qui, ne se trouvant pas représentés par le Tiers Etat, se sont appelés le Quatrième Etat»*²¹.

L'auteur fait remarquer que l'entrée sur la scène politique de ce Quatrième Etat a été préparée de façon insatisfaisante de la part du Tiers Etat, tandis que la sienne a été très bien préparée par le Premier et le Deuxième en 1789. Dans son argumentation nous pouvons constater l'émanation de la confrontation entre le centre et la périphérie: il encourage les

¹⁷ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 8.

¹⁸ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 9.

¹⁹ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 9. En revanche, le comte de Bréda, tirant les conséquences de ses *Considérations...*, déclare qu'il est «de l'essence de la démocratie de ne pouvoir pas être représentative. Partout où les voix sont „pesées et non additionnées”, il n'y a pas une vraie démocratie, c'est la souveraineté du nombre.» *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 avril, p. 443. Et il admet encore: «Mais nous croyons fermement que sous un gouvernement démocratique, dans un grand pays, le résultat est précisément impossible à atteindre.» p. 444.

²⁰ «Le jour où la Corporation sera le Collège électoral, elle trouvera naturellement son mandataire dans son sein...», *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 11.

²¹ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 11.

mouvements provinciaux, en les glorifiant comme les signes de la renaissance rurale. Il ne veut/peut pas voir que ces mouvements sont ceux de l'agonie d'un monde traditionnel.

Dans cet article, le théoricien du corporatisme propose l'institutionnalisation des assemblées provinciales, émancipant par ce moyen le prolétariat. Il distinguerait quatre Chambres, qui prendraient des décisions de façon tout à fait autonome en créant des délégations permanentes:

- Chambre des intérêts religieux et moraux;
- Chambre des intérêts publics;
- Chambre des intérêts industriels et commerciaux;
- Chambre des intérêts agricoles et ruraux.

La constitution de ces Chambres réaliserait la liberté publique si souhaitée. En faisant contrepoint au slogan du *Parlementarisme, voilà l'ennemi!*, il lance celui de la *Consultation nationale, voilà le recours!*²²

L'Association Catholique continue la publication de la rubrique *Centenaire de 1789* en présentant un article de Gabriel Ardant sur la situation de l'agriculture entre 1789 et 1889. L'auteur y dénonce l'absentéisme, l'inégalité des impôts et la destruction systématique des petits domaines, et déclare que «*L'heure est venue de choisir entre l'économie chrétienne et l'économie rationaliste*»²³. Il ne croit pas que le processus ne serait pas réversible. Son travail est suivi par celui de Louis Milcent sur *Le Commerce*, pp. 57-69.

Le numéro du 15 février contient un article de Guérin toujours dans le cadre de la rubrique s'intitulant *De l'état actuel de la grande industrie. Des réformes à opérer*²⁴, tandis que de La Tour du Pin présente le livre devenu best seller du catholicisme libéral, celui de Mgr Freppel: *La révolution française, à propos du Centenaire de 1789*. Paris, Roger et Chernowitz, 1889. L'évêque d'Angers, tout en y dénonçant l'ensemble de la Révolution, reconnaît la vérité de quelques-uns de ses principes²⁵ dont de La Tour du Pin fait une critique très prudente et modérée.

C'est de nouveau de La Tour du Pin qui continuera sa critique théorique de la Révolution et de sa commémoration dans le numéro de mars²⁶:

*«Liberté, égalité, fraternité, grands mots qui enflammaient nos pères... Ah! le peuple qui, à force de vous avoir eu sur les lèvres, a cru vous posséder, n'a que trop de raisons de prêter aujourd'hui l'oreille à un cri qui s'élève plus profond, plus humain, plus chrétien: „Justice et solidarité!”»*²⁷.

Il s'interroge: qui résoudra le problème social? L'État qui soumet tout le monde à une égale servitude ou l'âme chrétienne? Le premier n'est pas souhaitable, le second nécessiterait – selon les thèses de Le Play – le réconfort de la famille agraire²⁸.

²² *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 19.

²³ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 janvier, p. 53.

²⁴ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 février, pp. 144-166.

²⁵ Il ne veut pas reconnaître l'accusation de déicide ou de l'anarchie de la Révolution et fait la distinction entre 1789, année du réformisme royaliste et 1793, année de la «folie révolutionnaire».

²⁶ «Essai sur les cahiers de 1889», in *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 mars, pp. 261-279.

²⁷ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 mars, p. 262.

²⁸ «La reconstitution du corps social suppose une base solide – le sol national – et à ce sol une très forte adhérence des éléments primordiaux de la nation – les familles rurales.», *ibidem*, p. 278.

«Maudit soit donc le système, qu'il soit [...] économique ou politique qui fait abandonner les champs et surtout les chaumières! Car c'est là surtout qu'en continuant la souche familiale on met en pratique ce culte des ancêtres auquel le Seigneur attacha pour récompense la longue possession de la terre qu'il avait donné à son peuple. Restaurer dans l'ordre moral la loi chrétienne en place de l'athéisme officiel, dans l'ordre politique les libertés publiques en place du césarisme, dans l'ordre économique la solidarité en place de l'égoïsme, ce sera notre manière de célébrer le Centenaire de 1789, et un autre centenaire encore, celui de 1589, en mémoire de ce règne d'Henry IV dont la grande pensée se formula ainsi: „Je veux que chaque paysan puisse le dimanche mettre la poule au pot.” Cela vaut mieux que tous les »principes de 1789!»²⁹

Henri IV donc, auteur de l'édit de Nantes, refusé par ailleurs pour sa politique légalisant la diffusion du protestantisme en France (les catholiques du fin de siècle regardaient encore la Réforme comme la préfiguration de la Révolution)³⁰ un idéal d'homme politique. C'est, au moins, surprenant à lire.

Dans l'éditorial du numéro d'avril, La Cour-Grandmaison a donné une critique de la situation financière de 1889. Outre la montée du boulangisme³¹, c'est le déficit du budget financier qui inquiète les catholiques sociaux. Il rappelle que 1789 a commencé à cause d'une banqueroute de 48 milliards de francs et se demande si on va la commémorer avec une de 35-40 milliards? La France, au lieu de diminuer son déficit, comme faisait par exemple les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne, l'agrandit chaque année d'une somme de 600-700 millions de francs. En plus, l'Etat retient les retraites. L'auteur appelle les catholiques sociaux les vrais champions de la Liberté³².

Voici comment Le Cour-Grandmaison développe sa thèse sur l'esprit financier sans merci de la Terreur, issu de la pratique révolutionnaire:

«Le système financier des Jacobins les a survécu; il a malheureusement continué à peser sur tout le XIXe siècle. L'esprit profondément chrétien et paternel de nos prédécesseurs les avait portés, autant qu'il était en leur pouvoir, à dégrever l'avenir et à alléger pour leurs enfants le poids des charges publiques. La Révolution au contraire, a produit un système tout nouveau qui tend à décharger le plus possible le présent et à reporter sur les générations futures tout le poids des dépenses publiques. Nous pouvons constater les résultats obtenus; et, pour la seconde fois depuis cent ans, nous voyons se rouvrir devant nous le gouffre de la banqueroute. Que pourrions-nous ajouter?»³³

On voit donc clairement que le but des catholiques sociaux français est l'élaboration d'une politique de régénération de l'ordre social, à propos du Centenaire. Il ne s'agit pas seulement de la critique théorique, mais de celle de la pratique également. Même s'il y avait eu quoi que ce

²⁹ *Ibidem*, pp. 278-279.

³⁰ «Luther a garanti à chacun la liberté spirituelle, la Révolution française n'a fait que redécouvrir – puis pervertit – cette idée de liberté déjà comprise par la Réforme. Une révolution sans réformation n'a pas sa raison d'être, pour les libéraux, la liberté religieuse engendre nécessairement la liberté politique, elle en est la première étape, indispensable.» Bluntzingsloewen, ouvrage cité, pp. 78-79.

³¹ «...Boulangier lui-même soit fils de 89: si sa campagne démagogique a pu rencontrer un tel succès et surtout le doter d'un tel pouvoir, c'est parce que 1789 a inauguré une forme de gouvernement qui repose sur l'applaudissement des basses classes de la population... Le péril boulangiste commémore donc lui aussi la Révolution, à sa façon.», Bluntzingsloewen, p. 72.

³² «Le bilan financier de 1789 et de 1889», in *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 avril, p. 404.

³³ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 avril, p. 407.

soit de juste dans la théorie de la liberté, égalité et fraternité, la pratique révolutionnaire les avait exactement contredite. Malgré tout leur attachement à l'idée de la monarchie et pour l'ordre social du Moyen Âge, ils ne veulent nullement faire une restauration anachronique et dépassée. Le R.P. de Pascal formule cette opinion de la manière suivante:

*«La Révolution a tout renversé; elle a imité le sauvage qui abat toute une forêt pour faire des cendres. S'agit-il de relever tout ce qu'elle avait abattu? Non, nous ne sommes pas des hommes de l'ancien régime; nous sommes des hommes du régime de l'avenir.»*³⁴

Cette volonté de disqualifier le régime actuel est liée à une autre, celle de la reconversion de la société. Celui qui réussira à gagner la classe ouvrière, gagnera le combat pour la société de l'avenir. C'est une question grave qui se pose constamment: est-ce que la glorification de 1789 de la part du gouvernement est légitime? Dans le numéro du 15 juillet paraît le discours d'Albert de Mun, prononcé à l'Assemblée Générale des Délégués Provinciaux, tenue à Paris les 24, 25 et 26 juin 1889. Son discours est une sorte de résumé de tout le travail intellectuel poursuivi par l'équipe de l'*Association Catholique* depuis le début de 1888. Le célèbre orateur catholique continue la lignée de Pascal, en lançant sa critique d'une part contre le régime capitaliste qui rejette la classe ouvrière; d'autre part contre l'idée très relative du progrès qui est un progrès purement technique sans aucun aspect moral:

*«Messieurs, voici le point culminant de la question. N'y eut-il que cela, un ordre social qui se résume en deux mots: l'agiotage et le paupérisme, qui s'appuie sur la toute-puissance de la Banque, et qui engendre le prolétariat, un tel ordre social est jugé et condamné... Il n'a pas le droit de se glorifier, de se présenter à la nation et au monde comme un régime de l'affranchissement, égalité et de justice. Il a produit la plus dure des servitudes, la plus inique de toutes les inégalités... Il n'a pas le droit de célébrer ses progrès et ses réformes. Il a fait reculer la société chrétienne jusqu'aux mœurs du paganisme.»*³⁵

Il dénonce la bourgeoisie comme responsable de la désorganisation de la société et d'autres maux sociaux.

*«La bourgeoisie matérialiste a fait de la Révolution de 1789 à son profit, elle en a retenu les bénéfices et, parvenue au sommet, elle a laissé en bas la masse populaire: elle lui avait promis l'affranchissement et égalité, elle ne lui a donné, avec la force du nombre, qu'une puissance passagère et inféconde; elle l'a livrée désarmée au travail où la force n'appartient qu'à la richesse, et comme elle avait fondé son empire sur l'égoïsme, celui-ci s'en est donné à cœur joie, et il a fait peser sur le peuple une oppression économique plus lourde cent fois que les oppressions sociales de l'ancien régime.»*³⁶

De Mun accuse l'esprit révolutionnaire d'avoir détruit la famille. Avec une argumentation leplaysienne, il revendique implicitement la restitution du droit héréditaire d'autrefois³⁷. Il

³⁴ «Politique sociale. I. Principes généraux de l'ordre social», in *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 juin, p. 647.

³⁵ *Association Catholique*, t. XXVII, 1889, 15 juillet, p. 10.

³⁶ *Ibidem*, p. 14.

³⁷ «La famille sombra elle-même dans ce naufrage de tous les liens sociaux. Atteinte à sa source et dans la sainteté de son origine, elle reçut par l'égalité forcée des partages le coup qui devait peu à peu, après l'avoir longuement ébranlée, la conduire au penchant de la ruine.», *ibidem*, pp. 7-8.

dénonce l'omission du caractère social de la propriété et la théorie qui ne veut la voir que comme un moyen de placement de capitaux. Ce système inhumain dont l'origine est dans l'argent devenu source du profit, avait dissout les relations entre travailleurs, ouvrant ainsi la voie à la concurrence illimitée. De Mun rédige de la façon suivante sa critique de la liberté économique:

«[...] liberté dans la violation du repos dominical, dans l'emploi abusif des hommes, des femmes et des enfants, dans le règlement de ladre de leur salaire, dans la condition morale et matérielle qui leur est faite; liberté dans la lutte des maîtres et des ouvriers entre eux [...] et, par une suite évidente, l'écrasement du faible par le fort, qui équivaut dans la pratique [...] à la liberté pour le capital d'exercer sa puissance, sans autre frein que la résistance souvent impuissante, des salariés.»³⁸

Il pense aux paysans lorsqu'il se plaint de l'affaiblissement de la propriété foncière. La disparition de la propriété collective est le résultat d'une part de l'individualisme économique, d'autre part de l'action de l'État qui y voyait une menace.

Son anticapitalisme est fortement marqué par le refus du prêt à intérêt: en fin de compte, c'est l'usure qui est devenue l'usurpateur de la liberté et, partant, responsable des problèmes de l'industrialisation.

La vision de l'*Association Catholique* sur l'évolution de l'humanité ne distingue pas les effets indissociables de la révolution industrielle, urbanisation, production de masse, etc., de ceux de la Révolution française, laïcisation de la vie culturelle et politique, dissolution des liens sociaux traditionnels, disparitions des mœurs et valeurs anciennes, primauté de la raison, etc. Elle formulait la critique du monde, tel qu'il était alors, en s'appuyant sur les forces s'affaiblissant de l'époque féodale. Cette lutte donquichottiste, pleine de romantisme et de foi naïve pour un avenir sans confrontation des classes et déterminé par des valeurs traditionnelles, nous paraît sympathique, surtout dans la perspective de cette fin du XX^e siècle.

Voici la critique sommaire que la revue formulait à propos de la commémoration de 1789:

«Le Centenaire de 1789 ne devait pas seulement sceller un cercueil, mais ouvrir un berceau [...] s'ils veulent de ce berceau voir sortir un enfant robuste et destiné à vivre longuement, il leur faut attacher près de lui cet étendard de la croix qui manque au cercueil du XIX^e siècle...»³⁹

MATE BOTOS

Piliscsaba

³⁸ *Ibidem*, p. 8.

³⁹ *Ibidem*, p. 15.